

Qu'est-ce le baluchonnage Alzheimer ?



Facilitant le maintien à domicile, le baluchonnage est un service innovant d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de répit pour leurs proches : un intervenant unique remplace nuit et jour l'aidant à son domicile pendant une période qui peut aller jusqu'à deux semaines d'affilée. Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement propose d'expérimenter le dispositif. Le maintien à domicile des personnes âgées et le soutien aux aidants devraient figurer en bonne place dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Soulager les aidants

Le baluchonnage permet à l'aidant de s'octroyer un répit de plusieurs jours afin de partir en vacances, de visiter de la famille ou de s'acquitter d'obligations professionnelles ou médicales. En répondant à ce besoin de pause et de temps libéré, le dispositif prévient son épuisement, ce qui retarde l'institutionnalisation de la personne malade – une solution encore peu connue en France alors qu'elle est très utilisée au Québec. Là-bas, et depuis peu en Belgique le baluchonnage est très utilisé, surtout pour des courtes durées (une demi-journée). En outre, lorsque l'intervention dépasse 24 heures, soit plusieurs professionnels se relaient à domicile, soit le malade est pris en charge dans le cadre d'un hébergement temporaire hors de chez lui (service hospitalier, maison de retraite, ...). L'association québécoise Baluchon Alzheimer offre un accompagnement continu, réalisé par un intervenant unique, au domicile de la personne malade 24h/24 pendant plusieurs jours de suite. Le malade, qui souffre déjà de perte de repères est donc pris en charge dans son environnement habituel par un seul référent, ce qui évite des changements préjudiciables à son état de santé. Rassuré par la continuité du service rendu, l'aidant part ainsi en toute tranquillité.

Trouver de nouvelles solutions

Le baluchonnage est aussi l'occasion pour le professionnel, qui va vivre plusieurs jours avec la personne malade de trouver des solutions aux difficultés particulières que l'aidant rencontre au quotidien. Dans cette perspective, en parallèle du service, l'intervenant passe en général une demi-journée de transition au domicile de la personne souffrant d'Alzheimer en présence de l'aidant pour que soient transmises les informations essentielles au bon

déroulement de l'accompagnement (organisation quotidienne, habitudes de vie, ...) et évoquer les difficultés rencontrées par l'aidant. Durant le baluchonnage il rédige un journal dans lequel il note ses observations et ses suggestions qui seront remises à l'aidant à la fin du service. Ces dernières sont audibles et légitimes pour l'aidant dans la mesure où le professionnel a fait l'expérience à temps plein auprès de la personne aidée et a ainsi partagé l'expérience et les difficultés que le proche vit au quotidien.

Blocage réglementaire

Reste la fragilité du cadre réglementaire, en effet ce dispositif déroge au droit du travail et doit faire l'objet de négociations préalables avec les partenaires sociaux. En France, le blocage essentiel concerne la réglementation sur le temps de travail qui interdit de travailler 24 heures sur 24, pendant plusieurs jours d'affilés. Donc en France les services disant qu'ils font du baluchonnage fonctionnent en binôme (un de jour et un de nuit) ou en trinôme (3 huit). Le problème c'est que ces organisations ont un coût important en personnel, en organisation des présences, en congés et en récupération... En outre sont perdus les principes même du baluchonnage : simplicité, légèreté du dispositif et possibilité de se glisser dans la peau de l'aidant pour au final lui prodiguer des conseils pour son quotidien. Si le statut de travailleur indépendant (auto-entrepreneuriat) ou le contrat de gré à gré permettrait de déroger aux contraintes liées au temps de travail salarié, il semble trop peu protecteur pour les intervenants et les personnes malades, dans la mesure où aucun encadrement collectif n'est imposé.

Le Baluchonnage®



Formules innovantes

Une association a toutefois trouvé une parade pour « déroger » au droit du travail. Il s'agit du service Interv'Alzheimer qui utilise le « volontariat de service civique » pour mettre en place le baluchonnage. Le volontariat de service civique permet à des volontaires âgés de plus de 25 ans de mener des missions d'intérêt général en échange d'une indemnisation et d'une couverture sociale financées par l'organisme d'accueil. Le droit du travail ne s'applique pas mais la durée hebdomadaire du contrat de service civique ne peut dépasser 48 heures réparties au maximum sur 6 jours. Interv'Alzheimer a cependant obtenu une dérogation pour des prestations 24 heures sur 24. Les volontaires sont d'anciennes professionnelles du secteur sanitaire et social à la retraite dont l'indemnité (65 euros par jour) permet de compléter leur retraite. Elles sont donc formées pour prendre en charge les malades d'Alzheimer.

Un nouveau cadre à créer

Malgré cette alternative trouvée via le volontariat de service civique la création d'un statut moins fragile semble incontournable. D'une part, le droit du travail doit être assoupli et d'autre part, un temps de récupération minimum pour les « baluchonneuses » à la fin de chaque mission doit être instauré. De plus, l'activité de baluchonnage doit être définie et encadrée. C'est-à-dire qu'il doit être donné une définition du baluchonnage en termes de compétences des intervenants, de management des équipes, de critères de qualité, ...

Les freins au développement du baluchonnage

Le coût : Pour avoir une idée une journée coûte entre 630 et 650 euros par 24 heures ! Ce système coûterait de centaines de millions d'euros à l'état.

Une utilité à démontrer : Le baluchonnage doit faire la preuve de son utilité en termes de santé publique, en particulier au niveau de la qualité de vie et de l'état de santé de l'aidant. Mais aussi sur le plan économique, le fait de retarder l'entrée en institution, de prévenir les ruptures de prise en charge et les hospitalisations d'urgence qui s'ensuivent.

A suivre donc...